

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Luc MONTEILLER, demeurant Les Ygnareux - 69590 LARA-JASSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Les Ygnareux - 69590 LARA-JASSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe tribunal des activités économiques de LYON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.